



Reconnaissance paternelle: pas besoin de pièces?

Par **Alexandrine**, le **28/02/2008** à **21:21**

Bonsoir

Voilà ma question:

Un père peut-il reconnaître un enfant âgé de plus de trois ans, alors que ce dernier a déjà été reconnu par sa maman; et ce, sans être en possession ni d'un acte de naissance, ni du livret de famille?

Merci d'avance pour vos réponses.